

AUDIT, CONTRÔLE
ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE
ET LA CORRUPTION

Contrôle interne, audit et lutte contre la corruption : outils de bonne gouvernance dans le secteur public

FRAC13	PARIS

2 SEMAINES
du 15/11/2027 au 26/11/2027

CIFOPE
EXPERTISE ET FORMATION

www.cifope.fr

Contrôle interne, audit et lutte contre la corruption : outils de bonne gouvernance dans le secteur public

OBJECTIFS

- Présenter les concepts et les outils relatifs à la lutte contre la corruption et à la promotion de la bonne gouvernance dans le secteur public.
- Aborder les rôles et les responsables des structures de contrôle interne et externe dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.
- Présenter les principes, les règles et l'importance de la comptabilité publique dans la lutte contre la corruption.
- Fournir des informations sur les lignes directrices permettant aux divers corps et institutions de contrôle de l'Etat d'évaluer les forces et faiblesses de leurs pratiques en matière de promotion de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.
- Présenter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption et à la bonne gouvernance.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

1er module
- Les concepts essentiels relatifs à la bonne gouvernance dans le secteur public

2e module
- Règles, bonnes pratiques et traites internationaux de la lutte contre la corruption et leurs conséquences en droit interne

3e module
- Contrôle et audit internes dans le secteur public : avantages, objectifs et limites

4e module
- L'audit de performance au service de la promotion de la bonne gouvernance

5e module
- Comptabilité publique et régimes de responsabilité respectifs de l'ordonnateur et du comptable public

6e module
- Rôles et responsabilités des inspections et de la cour des comptes dans la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption

7e module
- Cellules de renseignement financier (CRF) et autres parties prenantes dans la lutte contre la corruption

8e module
- Le parlement et la lutte contre la corruption

POUR QUI ?

Parlementaires et assistants parlementaires, magistrats, membres des corps d'inspection et auditeurs, membres de corps de contrôle interne et externe, magistrats financiers, agents chargés de la promotion de l'intégralité et de la lutte contre la corruption, agents des ministères des finances et des ministères sectoriels, conseillers en finances publiques et en gouvernance économique.